

Publier: la base de jet-ski qui fait polémique a bien ouvert ses portes

PUBLIÉ LE 19/06/2015

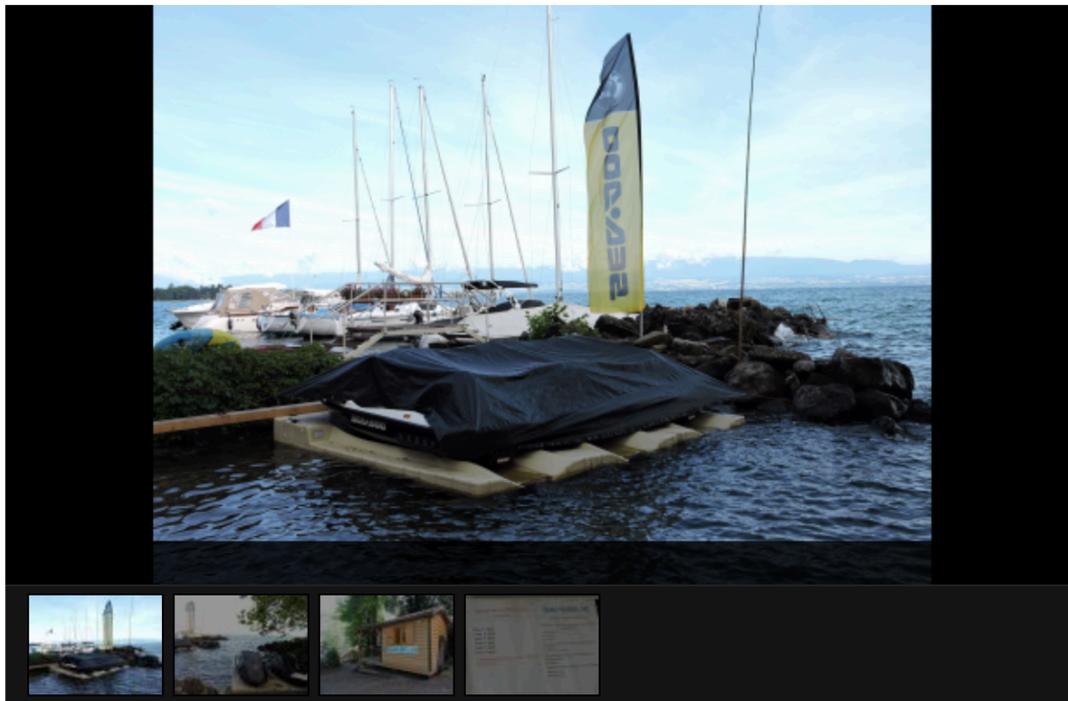
Le Messenger

13
partages



Le journal à partir
de 0,90 €

Malgré l'interdiction de la pratique de cette activité sur le Léman, une base de jet-ski, accueillie dans l'enceinte de l'Hôtel des Princes, a ouvert ce vendredi 19 juin.



Vendredi 19 juin, 9 heures. On termine les derniers préparatifs du côté de la base de jet-ski, à Publier : Pascal Guarnieri, son propriétaire, est parti faire le plein de carburant tandis que sa fille s'attelle à mettre en place les combinaisons au sein du petit chalet installé dans l'enceinte de l'hôtel des Princes. L'atmosphère est particulièrement calme. Nul ne pourrait se douter que vient de s'ouvrir ici une activité dont la pratique est interdite. Comme annoncé, Pascal Guarnieri a donc bien ouvert sa base, et ce malgré l'arrêté préfectoral interdisant la pratique du jet ski non électrique sur le Léman. « Ici, je suis sur une propriété privée. Si des gens essayent de s'introduire pour m'empêcher de travailler, ils violent la loi », avait-il indiqué.

Dès mercredi, le préfet avait demandé au tribunal administratif de Grenoble de faire en sorte que soient démolis les pontons empiétant sur le domaine public, à savoir le lac. Des installations illégales pour lesquelles Pascal Guarnieri pourrait se voir infliger une contravention pouvant atteindre 12 000 euros.

Reste à savoir quel sera le sort réservé aux premiers pilotes qui s'élanceront sur le lac. « Les jets-ski seront verbalisés », a assuré Jean-Yves Le Merrer, sous-préfet de Thonon.